

# REGLEMENT PARTICULIER

## 11<sup>ème</sup> RONDE CLASSIC AUTO DE LA MAYENNE ACO

### 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2016

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès approbation par la ligue régionale du sport automobile Bretagne Pays de la Loire

Ouverture des engagements : dès parution du règlement

**Clôture des engagements : 4 Septembre 2016**

Vérification des documents et des voitures : 30 Septembre 2016 de 17h à 20h place de l'Hôtel de ville à CHANGE (Proche LAVAL). Et le 1<sup>er</sup> Octobre de 7h à 9h même lieu.

Heure de mise en place du parc de départ : 7 h00 à 9h00 place de l'Hôtel de Ville à Changé.

Publication des équipages admis au départ : 9 h.

Briefing des pilotes : 9h.

Départ de CHANGE Place de L'Hôtel de Ville à 9h 30.

Publication des résultats partiels : LAVAL le samedi midi au déjeuner.

Arrivée à CHANGE au Golf vers 18h30.

Publication des résultats du rallye et remise des prix à CHANGE au restaurant du Golf avec cocktail dînatoire.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Maine Bretagne et l'Automobile Club de l'Ouest par sa commission départementale de la Mayenne organisent le 1<sup>er</sup> Octobre 2016 la 11<sup>ème</sup> RONDE CLASSIC AUTO DE LA MAYENNE ACO. Rallye historique de régularité et de navigation (Administratif : commission départementale ACO de la Mayenne).

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue régionale du sport automobile BRETAGNE PAYS de la LOIRE numéro        en date du        .

#### Comité d'Organisation

Président : MORISSEAU Patrick ASA Maine Bretagne

Président : FILLON Pierre Automobile Club de l'Ouest.

Président : BARREAUD Pierre Commission départementale de l'ACO pour la MAYENNE.

[Pierre.barreaud53@orange.fr](mailto:Pierre.barreaud53@orange.fr)

Tèl : 06 42 58 29 38

#### Organisateur technique

Commission départementale de l'Automobile Club de l'Ouest pour la Mayenne, 16 Impasse des Fleuristes 53000 LAVAL : (Président Pierre BARREAUD).

#### 1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course : POMMIER Jean François Licence FFSA n° 1201 /9173

Commissaire technique : GUILLEUX Patrick Licence FFSA n° 55340.

Organisation :

- Administrateur de l'ACO et Président pour la Mayenne : Pierre BARREAUD licence FFSA n° 208713.
- Administrateur de l'ACO : Philippe LERICHE.
- Et les membres de la commission départementale de l'ACO pour la Mayenne.

## 1.2P. ELIGIBILITE

La RONDE CLASSIC AUTO DE LA MAYENNE ACO compte pour :

- Le Championnat individuel de l'ACO.
  - Le Trophée des Ecuries de l'ACO
  - Le Challenge André CADIOU
  - Le Challenge de régularité VHR et VHRS
- ...

## 1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le : 30 Septembre à CHANGE place de l'Hôtel de ville de 17h à 20h. et le 1<sup>er</sup> Octobre de 7h à 9h même lieu.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA décret 2006-554 du 16 mai 2006

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer à la 11<sup>ème</sup> ronde classic auto de la Mayenne ACO doit adresser la demande d'engagement du rallye ci-jointe, dûment complétée, avant le 4 SEPTEMBRE 2016 impérativement.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 50 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 220 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 420 €
- Equipages Licenciés à une ASA de l'ACO.
- Equipage Adhérent ACO : 190€.
- Ils comprennent :
- 2 plaques de rallye.numéros de portières.café croissant de l'accueil. 2 déjeuners 2 repas de clôtures
- Souvenirs.
- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur conformément à l'application du décret 2006-554 du 16 mars 2006

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.1 Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier comme spécifié sur le formulaire d'engagement

Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, un équipier doit être titulaire du permis de conduire

L'âge minimum d'un équipier est de 10 ans, dans ce cas, il doit être titulaire d'un titre de participation régularité

**Tous les conducteurs et les équipiers doivent être :**

**Soit en possession d'une licence FFSA valable pour l'année en cours**

**Soit obtenir de l'organisateur un titre de participation régularité FFSA**

**Ces titres de participation seront délivrés pendant les vérifications administratives de l'épreuve et feront l'objet du paiement d'un droit de 30€ après la présentation d'un certificat médical précisant que le participant est simplement « apte à la conduite » en rallye de régularité**

## ARTICLE 4 P : VOITURES EQUIPEMENTS

### 4.1 VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures de série conformes à la législation routière en France et construites au moins 15 ans avant le premier janvier de l'année en cours

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française pour un usage normal sur route ouverte dans leur intégralité.

Extincteur : obligatoire en cours de validité : 1kg

Ceintures de sécurité : elles sont obligatoires si le véhicule est muni d'origine des points d'ancrage correspondants.

Gilets fluorescents : un par membre d'équipage et un triangle

**GPS interdit sous peine d'exclusion. Tous appareils de mesures de distances et de moyennes sont acceptés**

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

**La 11<sup>ème</sup> ronde classic auto de la Mayenne ACO représente un parcours de 230kms.**

**Il est divisé en 2 étapes dont une divisée en 2 secteurs. 2 cartographies sont proposées.**

**Il comporte 5 zones de régularité d'une longueur totale de 90 kms sur voies ouvertes à la circulation. L'itinéraire et horaire sont tenus secrets.**

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites

### 6.4. CIRCULATION

6.4.1 Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation dans le pays traversé. Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra infliger les pénalités ci-dessous :

**1<sup>ère</sup> infraction : pénalité de 500 points**

**2<sup>ème</sup> infraction : pénalité de 1000 points**

**3<sup>ème</sup> infraction : exclusion possible**

Tout dépassement de la vitesse maximale autorisée par les prescriptions réglementant la circulation entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1. DEPART

**L'intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute**

**Le départ sera donné en conformité avec le programme**

**L'absence de visa ou de marque d'un contrôle quelconque ou la remise du carnet de contrôle aux postes de contrôle dans un ordre incorrect entraînera une pénalité de 500 points**

**Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle**

**7.1.8 Tous les équipages recevront une documentation complète comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement (test de régularité : fléché métré, liaison : fléché métré, non métré tracé sur carte). Toutes les distances seront données sur les tronçons en fléchés métrés avec précisions ainsi que les moyennes en fonction des secteurs couverts.**

**L'organisateur fournira une table de moyennes pour chaque test de régularité cependant les appareils de moyenne ne sont pas interdits.**

### 7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.1. Tous les contrôles c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passages, départs et arrivées des tests de régularité sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FIA dont le modèle sera repris dans le règlement particulier de l'épreuve.**

### 7.3 .CONTROLES DE PASSAGES – CONTROLES HORAIRES

#### 7.3.1. Contrôle de passage

**A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et ou signer le carnet de contrôle dès que celui-ci est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.**

**Des CP, lettres et chiffres seront disposés sur le parcours pour la vérification du respect de celui-ci L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation de 150 points**

### **7.3.2. CONTROLES HORAIRES**

*A ces contrôles les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage*

*L'équipage peut attendre son heure idéale avant le sigle jaune*

*L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur*

*L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage ou de celle qui la précède*

*Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée en raison :*

*Pour tout retard : par minute : 10 points*

*Pour toute avance : par minute : 60 points*

*Absence d'un visa de contrôle horaire ou passage de contrôle à l'envers ou arrivée au contrôle après le délai maximum de 30 minutes après l'heure idéale du dernier concurrent : 500 points*

*Pour être classé, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire de l'épreuve*

### **7.3.3. T I P**

*Des temps idéaux de passage seront mis en place par l'organisateur sur les parcours de liaison pour respecter la régularisation de la circulation : pénalités idem contrôles horaires ceux-ci seront mentionnés sur le carnet de route.*

### **7. 5. TESTS DE REGULARITE**

*Le chronométrage sera manuel*

*Lors de ces tests les concurrents sont tenus au respect d'une vitesse moyenne qui leur est imposé par l'organisateur technique. Chaque test pouvant faire l'objet de plusieurs moyennes successives en fonction du profil de la route*

*Les départs des tests de régularité seront donnés par un commissaire ou à l'autostart*

*Pour chaque seconde au dessous du temps idéal : 2 points*

*Pour chaque seconde au dessus du temps idéal : 1 point*

*Cette moyenne ne pourra en aucun cas excéder : 50 km/h*

*Si un test de régularité n'est pas effectué pénalité : 600 points*

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

*Aucune réclamation ne sera admise.*

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Un classement général*

*Un classement voitures avant 1980*

*Un classement régularité*

*Un classement féminin*

*Un classement inter écurie ou team*

## **ARTICLE 10P. PRIX**

*Aucun prix en espèces ne sera distribué.*

*La remise des prix se déroulera le : 1<sup>er</sup> Octobre 2016 à Changé au Golf au cours d'un cocktail dînatoire.*

*Deux coupes aux 3 premiers équipages du classement général*

*Deux coupes aux 3 premiers équipages voitures avant 1980 « non cumulable »*

*Deux coupes aux 3 premiers équipages du classement régularité*

*Deux coupes au 1<sup>er</sup> équipage féminin*

*Une coupe inter écurie ou team*